

ayant fait partie de la Chambre des communes pendant longtemps, je suis convaincu que l'un des membres les plus utiles dans le service civil était M. Stanley G. Nelson, ancien président de la Commission du service civil. Pourquoi est-ce que je fais une telle affirmation? Parce qu'il possédait cette qualité qu'on admire même chez les juges. Il était juste, équitable. Il possédait un bon jugement. On peut le citer comme l'administrateur exemplaire à tous ses successeurs.

Je pourrais en dire long sur les membres des divers comités à établir, mais je m'en tiendrai à une seule chose. On compte huit vacances au Sénat. Mais il existe de fait d'autres vacances et les honorables sénateurs les connaissent. Je parle de ces vacances dues à l'absence de ces honorables sénateurs qui viennent ici pour l'ouverture du Parlement ou sa prorogation. Lorsque Sa Majesté a ouvert le Parlement la semaine dernière, j'ai remarqué un de mes collègues, quelqu'un que je rencontre souvent dans la rue. Il était présent ici pour la première fois en deux ans. Il est venu pour conserver son fauteuil. Il en est d'autres qui viennent faire de courtes visites. Leurs motifs peuvent être valables. Je ne demande aucune sanction à leur égard, mais je ne comprends pas pourquoi on conserve leurs noms sur les listes de membres de comité actifs.

Je ne formule pas ces observations dans l'intention d'être dur et désagréable, mais il me semble que parmi les sénateurs il y en a qui n'ont pas le sens exact des proportions. Certaines personnes sont assez sentimentales pour dire d'eux: "Ce sont des malchanceux. Ils sont venus une fois au Sénat, mais ils n'ont pas pu revenir pour une raison ou pour une autre." Ils devraient suivre l'exemple du Sénateur de Saint-Albert (l'honorable M. Blais), qui doit se servir de béquilles et qui accomplit assidûment ses fonctions au Sénat. D'autres pourraient en faire autant et, s'ils ne peuvent pas venir, il n'y a qu'une chose à faire il faut biffer leurs noms de la liste des comités. Cela ne les blesserait pas et cela soulagerait leur conscience. Je suppose que lorsqu'ils ne sont pas au Sénat, ils s'intéressent encore à nos délibérations. Ils ne peuvent pas nous oublier et se disent peut-être: "Je me demande comment tel ou tel comité s'en tire aujourd'hui?" Eh bien, si l'on biffait leurs noms de la liste des comités d'une manière délicate, ils n'auraient pas ce souci.

Honorables sénateurs, j'espère que vous accepterez ces observations dans le même esprit que je les ai faites, non en vue de causer des ennuis à qui ce soit, mais pour améliorer le rendement du Sénat. La semaine

dernière, j'ai dit que j'avais la plus haute estime pour tous les honorables sénateurs, y compris les collègues que nous ne voyons pas. Je vous ai tous en très haute estime, mais je veux que le Sénat donne son plein rendement; c'est pourquoi j'ose croire que vous étudierez d'un façon bienveillante ma proposition tendant à améliorer le prestige du Sénat, en répartissant le travail entre tous nos honorables collègues d'une façon aussi égale que possible.

**L'honorable M. Aseltine:** Scrutin!

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, vous plaît-il que la motion soit adoptée maintenant?

**L'honorable M. Pouliot:** Sur division!

(La motion est agréée et le deuxième rapport du comité de sélection est adopté, sur division).

#### AVIS DE MOTION

**L'honorable M. Haig:** Honorables sénateurs, avec votre consentement, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le Sénat revienne aux avis de motion.

(La motion est adoptée, sur division.)

#### NOMINATIONS

**L'honorable M. Aseltine, au nom de l'honorable M. Haig,** avec l'assentiment du Sénat, propose:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents durant la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; que le comité du Règlement soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de pièces et documents lorsque requis; et que le comité de la régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans que le Sénat lui confie de mandat spécial à cette fin, d'examiner toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pourqu'il y soit donné suite.

**L'honorable M. Macdonald:** Puis-je demander au motionnaire si c'est bien là la motion qui est présentée habituellement à ce moment de la session?

**L'honorable M. Aseltine:** C'est le texte même de la motion qui a été présentée à ce moment de la session depuis les 24 ans que je siège ici et elle s'impose pour l'exécution des travaux du Sénat.

(La motion est adoptée, sur division.)